



MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE MOUTIER

Moutier.ch

société - vie quotidienne - politique - loisirs - jeux - portraits

PAGES 4-5

AU TOP DE L'AUDITION

Parmi l'offre commerciale faite à la population, Grosjean Accoustique n'est pas à négliger. La société est implantée depuis 21 ans à Moutier et entend bien contribuer à améliorer l'audition des Prévôtois.

PAGES 6-7

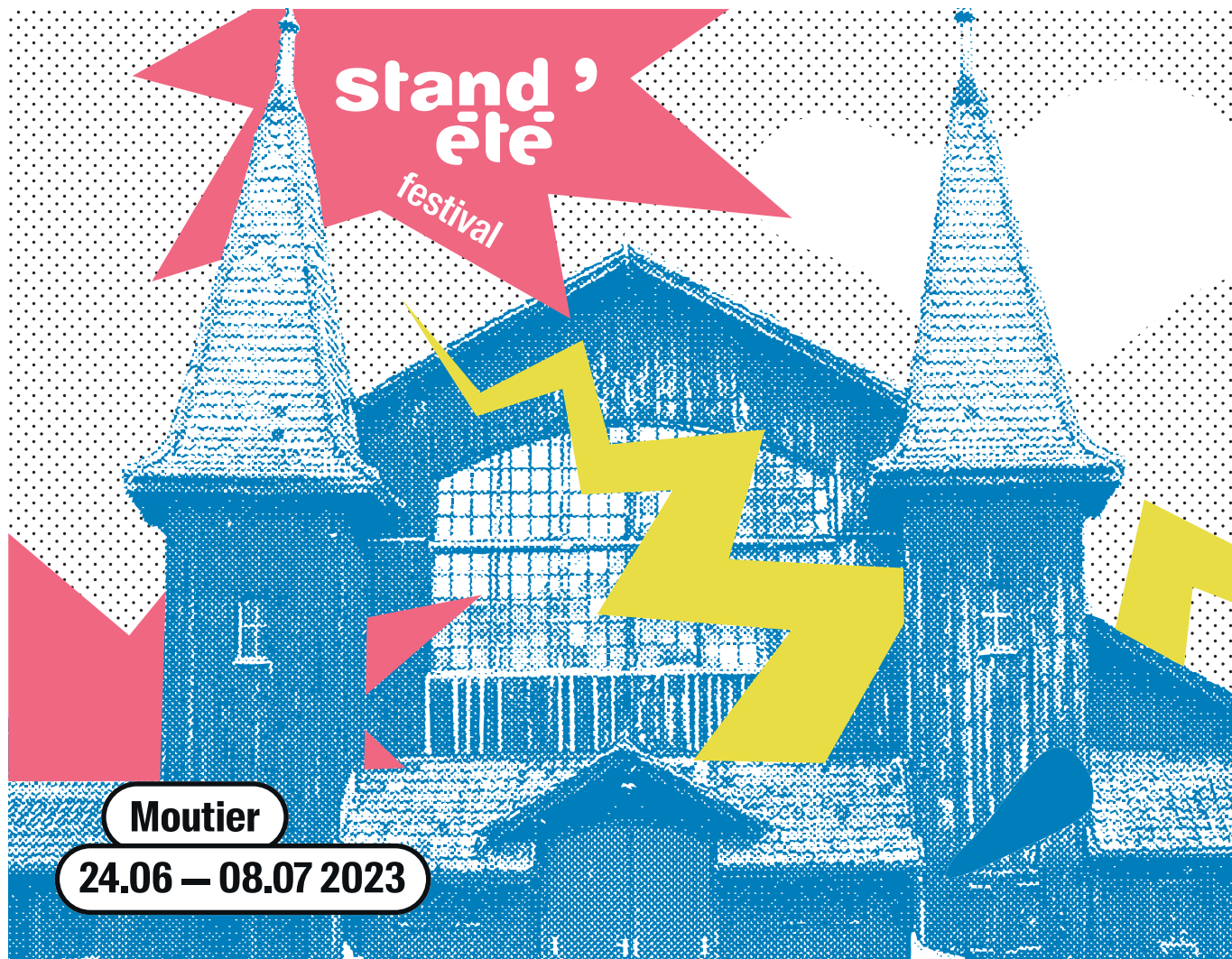
SANS FUITES

La piscine prévôtoise offre un cadre idyllique aux amoureux de baignades. Pourtant, la qualité de l'eau offerte aux Prévôtois se règle dans un petit local qu'il va bientôt falloir songer à remplacer.

PAGE 15

GARE AUX CONTRAVENTIONS

Y'en a marre. Les réseaux sociaux regorgent de commentaires relatifs aux ordures. Déposées trop tôt, elles font le délice des renards et polluent les rues. La Municipalité a donc décidé de sévir!

**Sa 24.06****Ouverture officielle**

- 17h** **Symphonie des Bruits** | Cie MUance
Conte sonore déambulatoire
- 18h** **Partie officielle** | Allocutions
- 20h** **La Bohème** | Opéra

24 — 28.06

La Bohème | Opéra
Chœur Lyrica / Musique des Lumières

- 20h** **Sa 24.06**
- 18h** **Di 25.06**
- 20h** **Ma 27.06**
- 20h** **Me 28.06**

Ve 30.06

- 18h30** Animation musicale
- 20h** **Echafaudage** | Opéra rock
Nouvelle création de la compagnie Agathe
- 21h30** Animation musicale

Sa 01.07

- 18h30** Animation musicale
- 20h** **Aussi loin que la Lune**
Spectacle pluridisciplinaire
- 21h30** Animation musicale

Di 02.07**11h-17h Ping Pong festival**

- Théâtre, contes, lecture, danse ...
- 18h30** Animation musicale
- 20h** **Josef Schovanec**
Conférence sur le thème *l'art et l'autisme*
- 21h30** Animation musicale

Lu 03.07

- 19h** Animation musicale
- 20h30** **Narcisse** | Humains
Slam, musique et hologramme
- 22h** Animation musicale

Me 05.07

- 19h** Animation musicale
- 20h30** **André Ceccarelli Sextet** | Jazz
Sur un air de West Side Story
- 22h** Animation musicale

Je 06.07

- 19h** Animation musicale
- 20h30** **Truffaz meets Eustache** | Jazz
Erik Truffaz & l'Orchestre du Grand Eustache
- 22h** Animation musicale

Ve 07.07

- 19h** Animation musicale
- 20h30** **Arthur H** | *La Vie* | Chanson française
- 22h** Animation musicale

Sa 08.07

- 18h** **KermesZ à l'Est** | Fanfare balkanique
- 20h30** **Loïc Lantoin & the VBETO**
Chanson française pas chantée
- 22h30** **KermesZ à l'Est** | Fanfare balkanique

13.05 — 08.07

L'ancien stand de tir de Moutier
Exposition | *Regards d'artistes*
Galerie du Passage

Billetterie et plus d'infos sur :

www.standete.ch

Le labeur derrière notre bonheur

Nouvel arrivé au Conseil municipal, je suis responsable du dicastère des Travaux Publics. Ce dicastère me convient parfaitement car j'ai déjà un pied dans le domaine « technique » de par mon métier de paysagiste. J'ai également eu la chance de suivre l'école de commerce de Porrentruy, ce qui m'aide énormément pour ce qui touche aux différentes tâches administratives liées à mon nouveau rôle. Cependant, j'avoue découvrir l'environnement politique et je suis reconnaissant d'avoir été bien accueilli, soutenu et conseillé dès mes débuts.

Afin de réaliser cet édito de manière crédible, je me suis rendu à la piscine pour rencontrer les employés en charge du maintien et de l'entretien des bassins qui font le bonheur des Prévôtois et bien d'autres. J'y ai notamment découvert les coulisses technologiques de la piscine municipale et je vous avoue ne pas me souvenir de la totalité des informations qui m'ont été fournies par Monsieur Crevoisier. Au-delà de l'aspect technique, c'est l'engagement des collaboratrices et collaborateurs

que j'ai retenu. Grâce à leur professionnalisme et à leur bienveillance, chacune et chacun de nous peut bénéficier d'une piscine soignée et de bassins adaptés. C'est cette conscience professionnelle et cet engagement que j'ai retrouvé à maintes reprises depuis mon arrivée au Conseil municipal. Je profite donc de ces quelques lignes pour remercier et mettre en lumière toutes les actrices et tous les acteurs qui travaillent, bien souvent en coulisses, pour la population et pour l'entretien de notre ville.

Il faut cependant constater que les incivilités et autres dérives sont bien malheureusement plus vite propagées que tous les divers travaux réalisés aux quatre coins de la cité. Même si ces constatations peuvent toucher ou déranger, il faut avouer qu'elles sont également source de motivation. Nous devons nous améliorer et continuer à travailler ensemble, dans l'intérêt général. N'oublions pas d'être fiers et reconnaissants des services quotidiens dont nous bénéficions.

Je conclus cet édito en mentionnant que durant les temps délicats que nous traversons, il est important plus que jamais de soutenir les actrices et acteurs locaux en participant à leurs événements, en visitant leurs lieux ou simplement en profitant de leurs offres. Je vous souhaite à toutes et tous une bonne saison de baignade... prévôtoise évidemment!



Stéphane Girardin
Conseiller municipal

IMPRESSUM

Case postale, 2740 Moutier

Éditeur: Ville de Moutier

Éditeur délégué: Public.ch Sàrl

Rédacteur: Dominique Dumas
dominiquedumas@bluewin.ch

Publicité: Syner J SA
contact@syner-j.ch, tél. 032 545 08 08

Conception et réalisation graphique:
Pressor SA

Impression: Pressor SA

Distribution: La Poste Suisse

Tirage: 4'300 exemplaires

www.moutier.ch

SOMMAIRE

Vos oreilles lui disent merci	4-5
Pour quelques degrés de plus	6-7
Concordat pour un transfert	8
Conseil de Ville	9
Agenda	10
Solaire: marche à suivre	11
Des cartons pour aider	12
Nouvelles du SeJAC	13
Gare au non respect des horaires de dépôt	15
Côté pratique	16
Présentation de l'Estrade	17
Stationnement en ville	19

Une entreprise qui entend améliorer l'audition des Prévôtois

Quoi qu'en disent les esprits chagrins, Moutier est plutôt bien doté en service de tous genres. Parmi eux, un audio-prothésiste accueille les Prévôtois soucieux de bien entendre. Et ceci n'est pas prêt de cesser. Patrick Grosjean, aidé de sa femme, n'entend pas abandonner son cabinet, lui qui continue à former des professionnels. Ainsi, pour nous présenter son activité, il était accompagné de Sara Berber, une ancienne éducatrice sociale formée chez lui et fraîchement diplômée.

Lorsque Patrick Grosjean débarquait la première fois à Moutier pour y effectuer son apprentissage d'opticien, ce Biennois ne se souciait pas forcément de problèmes auditifs. C'est en 1989 que Patrick Grosjean devient audio-prothésiste. Il travaille alors dans une entreprise gérée par deux cousins, un opticien et un audio-prothésiste. A l'époque, il fallait avoir travaillé quelques années chez un audio-prothésiste et effectuer une formation en cours d'emploi. Il fallait suivre quelques séminaires et à la fin il y avait un examen à passer. C'est le chemin parcouru par M. Grosjean. Maintenant, il s'agit d'un apprentissage de trois ans validé par un CFC d'acousticien en système auditif. Après deux ans de pratique, il est possible de suivre des cours durant une année pour obtenir le brevet.

Indépendant à Moutier

«En 2002, c'est à Moutier que j'ai débuté comme audio-prothésiste indépendant. Dans la foulée, j'ai abandonné l'optique et repris le département acoustique de Rufi à Delémont.» Reste que l'entrepreneur officie à Delémont, à Moutier et aussi à Porrentruy. Tout ceci pour dire que tous les sites ne sont pas ouverts en

permanence. A Moutier, en cumulant le temps passé par lui et son épouse, le temps d'ouverture correspond à un mi-temps.

Des similitudes

Patrick Grosjean a donc commencé sa carrière en tant qu'opticien avant de bifurquer: «Il y a pas mal de similitudes entre ces deux métiers. Que l'on s'occupe de lunettes ou de prothèses auditives, le but est d'avoir un client qui apprécie et utilise son matériel. C'est un métier qui demande des connaissances médicales, commerciales et techniques.»

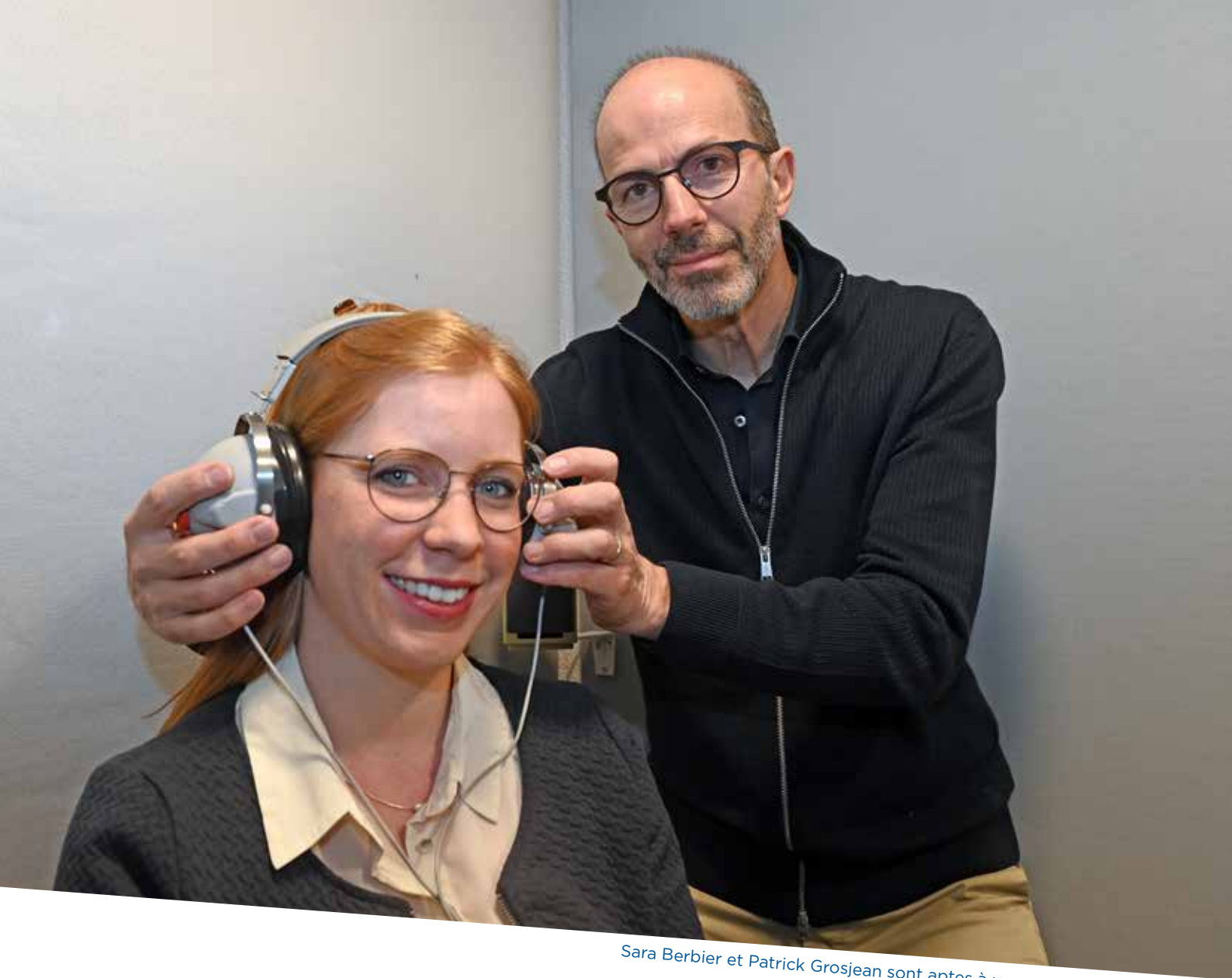
Des examens

L'audio-prothésiste ne se contente pas de vendre des appareils. Il commence par procéder à un examen approfondi de l'audition. «Lors de l'apprentissage, nous faisons en effet beaucoup d'anatomie et nous apprenons à dépister les maladies. Il est par contre nécessaire de voir un médecin ORL pour obtenir une participation de l'AI ou de l'AVS.» Une fois le client appareillé pour la première fois, la suite concerne l'audio-prothésiste. C'est lui qui procède à des mesures audiométriques tonales, vocales,

osseuses et aériennes avec le casque. Nous faisons aussi une mesure vocale. Avec ces différentes données, nous pouvons déterminer où est le problème d'audition et quel est le potentiel d'amélioration: «Lorsque nous déterminons que quelqu'un a 50 % de pertes, dans certains cas nous pouvons obtenir une récupération complète avec un appareil auditif. Mais souvent ce n'est pas possible d'atteindre d'aussi bons résultats. Il y a des fréquences qui sont perdues. Si des fréquences sont à zéro, on peut faire zéro fois mille, mais on restera toujours à zéro. Reste qu'avec ces examens, nous pouvons déterminer si ça vaut la peine de s'équiper. Si c'est le cas, nous prêtons des appareils que nous programmons grâce à un préréglage fait par ordinateur. Nous sommes alors proches de la cible idéale. Nous adaptons l'appareil pour qu'il soit confortable avant de procéder à une mesure avec une sonde près du tympan.»

De toutes tailles

Pour l'audio-prothésiste, il est important de déterminer ce qui va le mieux aller. Ainsi, la plupart des clients aimeraient disposer de l'appareil le



Sara Berbier et Patrick Grosjean sont aptes à vous conseiller.

plus petit. «L'appareil devrait être petit, invisible, efficace et pas cher. Dans la pratique, on se rend compte que la manipulation n'est pas si facile que cela. Pour une personne de 80 ans ou plus, il n'est pas évident de changer la petite batterie. Au final, un tout petit appareil fonctionne bien pour vingt pour cent des clients. Pour les autres, il faut un appareil un peu plus grand, voire derrière l'oreille. De plus, de nombreuses options, telles la recharge pendant la nuit ou la reconnaissance de certains bruits ne sont possibles que sur de grands appareils.»

Avant de recevoir un appareil qui se met dans l'oreille, l'audio-prothésiste doit faire une empreinte qui sera scannée avant que la coque ne soit imprimée avec une imprimante 3D. Comme quoi les avancées technologiques ont aussi leur place dans le monde des prothèses auditives. La

programmation par ordinateur est aussi primordiale. «Ce qui ne change pas, c'est que les appareils chers le restent. Par contre, il y a bien plus de possibilités vers le bas. Aujourd'hui, un appareil de milieu de gamme est supérieur au haut de gamme d'il y a une vingtaine d'années.»



La relève est assurée

Patrick Grosjean n'en est pas encore à programmer sa retraite. Par contre, en nous présentant Sara Berbier, il s'est exclamé : «Ce qui est sûr, c'est que la relève est assurée.» Pourtant, la jeune femme aurait fort bien pu ne jamais épouser cette profession. Elle a travaillé six ans en tant qu'éducatrice sociale. «Il me manquait le côté technique. Je cherchais donc un métier où il y a juste un peu de social ou plutôt de relationnel et un côté technique. J'ai testé ce métier et ça m'a plu. J'ai ensuite trouvé une place d'apprentissage et je viens de terminer ma formation. L'idée consistait à travailler à deux et, peut-être de prendre la relève de M. Grosjean.»

Un petit local pour traiter son renouvellement

Moutier peut s'enorgueillir de posséder l'une des plus belles piscines de Suisse. Agréable à regarder, elle ne l'est pas moins à fréquenter. Le confort des baigneurs n'a pas été oublié, en leur proposant une eau de haute qualité, c'est la moindre des choses, mais aussi des bassins tempérés pour pouvoir jouir pleinement des joies de la baignade. Tout ceci est possible grâce à des installations techniques regroupées dans un petit local.



Romain Crevoisier règne sur le local technique où, en plus des pompes, le contenu des sacs permet aux installations de filtrage de fonctionner.

La piscine de Moutier est pleinement fonctionnelle. Pour y parvenir, l'équipe qui s'en occupe travaille toute l'année. Pour maintenir les bassins en état, elle n'est pas vidée en hiver, même si la patinoire ne l'utilise plus pour refroidir ses installations. Désormais, la patinoire possède des tourelles de refroidissement, ce qui la rend totalement indépendante

de la piscine. Les mois d'octobre étaient devenus trop chauds, ce qui fait que l'eau du bassin était devenue trop chaude pour refroidir le compresseur. « Si l'eau passe tout de même l'hiver dans le bassin, c'est surtout pour protéger celui-ci contre la pression extérieure », explique Romain Crevoisier, responsable des installations. « Elle est remplacée

avant l'ouverture. » « C'est ce que les ingénieurs nous ont conseillé après analyse », reprend Marco Fernandez, chef de service. Le grand bassin a été analysé, ce qui a permis de détecter quelques fuites dans les conduites, réparées depuis. « Ceci nous a permis d'économiser 80 mètres cubes d'eau par jour en saison, soit une économie de fonctionnement annuelle de

er l'eau et contribuer à

20 000 francs pour des réparations qui nous ont coûté 7 000 francs. Les 40 mètres cubes perdus quotidiennement correspondent à l'évaporation et à l'eau sortie par les baigneurs, soit trente litres par usager. Pour info, le contenu des bassins représente 2200 mètres cubes.»

Eau en abondance

Romain Crevoisier est conscient de la chance que la piscine a de pouvoir disposer d'eau en suffisance et, qui plus est, d'eau de bonne qualité. De ce fait le traitement à appliquer est relativement faible.

Lorsque les bassins sont remplis pour préparer la saison, l'eau utilisée n'est pas traitée. «Nous procédons au remplissage en trois jours pour ne pas trop solliciter le réseau.» C'est une maison spécialisée qui procède ensuite à la première injection du chlore deux semaines avant l'ouverture.» Ensuite, tout se passe dans le petit local où se trouvent les pompes. Tout au long de la saison, des contrôles sont effectués trois fois par jour pour permettre d'ajuster la quantité de chlore à utiliser.

En permanence

La station permet aussi de récupérer dans un bassin tampon l'eau qui part par les goulottes. Elle passe tout d'abord par des filtres avant de finir dans le bassin tampon où elle compense les pertes de la piscine avant de recourir au réseau. Les employés de la piscine alimentent les filtres en terre diatomée, de la poussière de coquillage, ce qui permet à l'eau d'être purifiée avant de retrouver les bassins.

L'eau qui est évacuée par les grilles du fond des bassins passe aussi par les fameux filtres : «L'installation fonctionne 24 heures sur 24, ce qui fait que l'eau est régénérée trois à quatre fois par jour.»

Chauffage également

Le local technique n'abrite pas uniquement les installations de purification de l'eau. Le chauffage alimenté par le gaz contenu dans une citerne de 7 000 litres s'y trouve également. Ce chauffage permet de proposer une eau à 23°. Passé cette température, l'installation s'arrête.

Il arrive aussi que les températures caniculaires font que la température augmente de manière inconsidérée. «Il nous faut alors évacuer de l'eau et injecter de l'eau fraîche. Il est en effet arrivé dans certaines piscines qu'une eau trop chaude tourne.»



PROCHAINES PARUTIONS

30 août 2023

25 octobre 2023

13 décembre 2023

Travaux en vue

Les parois du grand bassin sont étanches et vont le rester. Même si leur qualité est irréprochable, des modifications pourraient être envisagées lors de travaux à venir. Trois variantes sont envisagées : du liner - un revêtement indépendant du support sur lequel il est accroché qui permet d'étancher n'importe quelle piscine - à la pose de arrelage ou d'Inox. Une autre variante permet de poser une sorte de crépi. Dans tous les cas, ceci épargnerait la peinture annuelle du bassin qui occupe deux employés durant trois jours. Durant ces trois jours, quatorze à seize bidons de peinture sont utilisés. Ces modifications ont donc aussi pour but de réduire les frais d'entretien. Mais il est vrai qu'il n'y a pas urgence. Il s'agirait aussi de déplacer les plongeurs afin de pouvoir utiliser les lignes d'eau en toute sécurité et de passer à un système de surverse pour améliorer la sécurité également.

La station, âgée de 40 ans, doit par contre être refaite à court terme. Le canton donne encore deux à trois ans pour changer le système de filtration et celui de chlorage, jugé trop dangereux. Il est envisagé de passer au chlore granulé, ce qui implique un agrandissement - voire un remplacement - du local actuel. Il est aussi demandé d'automatiser les installations de contrôle.

Une première estimation fait figurer le coût de l'ensemble des travaux dans une fourchette de trois à six millions de francs. Une somme importante donc, mais à relativiser en sachant que le bassin a 74 ans.

La publication du Concordat fait entrer le processus de transfert dans une nouvelle dimension

La commune de Moutier carbure à plein régime pour réaliser le transfert de la ville dans le canton du Jura. Dans chaque édition de moutier.ch, un point est fait avec le chargé de projet.

La présentation du Concordat était pour le moins attendue. Elle a finalement eu lieu le mardi 16 mai dernier, sur le coup de 16h, à la Société'halle. La présence de très nombreux médias, y compris alémaniques, atteste de l'importance des enjeux liés à cet accord.

Mais au fait c'est quoi le Concordat ? Selon le Robert, un concordat est un accord écrit à caractère de compromis. On ne peut guère livrer une explication plus claire pour l'affaire qui nous occupe. Le projet de Concordat (car c'est encore un projet qui doit être validé politiquement) règle en effet d'un commun accord les points principaux du changement d'appartenance cantonale de Moutier, comme la continuité administrative, fiscale, scolaire, judiciaire et hospitalière, le partage des biens, l'assainissement de certains sites pollués, la fin du processus de votations sur l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois ou encore l'adaptation du droit communal de Moutier et la participation de la population prévôtoise à la vie politique jurassienne, avant même son transfert dans le canton du Jura. Les gouvernements des deux cantons régleront ultérieurement, dans des accords d'exécution, les détails qui ne nécessitent pas d'approbation des parlements ou d'un vote populaire. Ces accords d'exécution faciliteront ainsi grandement le processus de transfert, notamment au niveau de l'organisation de l'administration communale et des structures parapubliques.

Composé de 36 articles, le Concordat définit en quelque sorte les règles du jeu du transfert. Ce sont les délégations bernoise et jurassienne qui ont négocié les termes de cet accord, et ce depuis un an et demi. Concrètement, la Municipalité de Moutier n'a pas participé à l'élaboration du Concordat même si elle a été informée

de certains points importants en cours de route, en particulier à propos du processus décisionnel et en matière d'élections des autorités. Si ce texte peut paraître assez technique, il est accompagné de deux rapports explicatifs (un par canton) pour le moins exhaustifs qui permettent, pour peu qu'on s'y plonge, de définir avec précision les contours de l'accord.

Toujours en parlant de la Municipalité de Moutier, ses autorités se sont montrées relativement discrètes à l'issue de la publication du Concordat. Rien de plus normal ! Cela s'explique par le

fait qu'une consultation est désormais en cours et que les tenants prévôtois du dossier analysent point par point le Concordat avant d'émettre, le cas échéant, leur remarques, suggestions ou amendements. Notons que la commune bourgeoise de Moutier, les paroisses, le CJB et, bien sûr, la Commission spéciale mixte dédiée au transfert de Moutier (composée pour moitié de membres du Conseil de Ville) sont également consultées.

Patrick Cerf

Chef de projet « Transfert de Moutier dans le Jura »

Prochaines échéances

18 août 2023 : fin de la consultation sur le Concordat

Fin septembre 2023 : phase de renégociation éventuelle

Fin 2023 : adoption et signature du Concordat par les gouvernements bernois et jurassien

Printemps 2024 : approbation du Concordat par les législatifs cantonaux (Grand Conseil BE et Parlement JU)

22 septembre 2024 : votations populaires cantonales (BE + JU) sur le Concordat

Été ou automne 2025 : vote de l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des Etats) sur la modification territoriale découlant du transfert de la ville de Moutier dans le Jura

1er janvier 2026 : transfert formel de Moutier

Quelques articles sous la loupe

Hôpital (art. 13)

Les gouvernements des deux cantons attribuent au site hospitalier de Moutier, sur leurs listes hospitalières respectives, les mêmes mandats de prestations selon la législation fédérale sur l'assurance-maladie, pour une durée limitée à cinq ans à compter de la date du transfert. Les deux cantons s'engagent à procéder à une révision concertée de leurs listes hospitalières respectives pour le site de Moutier après le transfert et durant la période transitoire. Les actes médicaux concernés sont intégralement listés dans une annexe consultable en ligne sur le site du canton du Jura ou de la Municipalité de Moutier.

Procédures en cours (art. 7)

Les procédures en matière civile, pénale et de droit public en cours devant les autorités bernoises se poursuivront devant celles-ci jusqu'à l'entrée en force des décisions (voies de recours incluses) même après la date du transfert. Dès le 1er janvier 2026, les dossiers seront traités par les autorités jurassiennes de bout en bout.

Sites pollués (art. 15)

Le canton du Jura reprend la gestion des sites pollués de Moutier, à une exception. Le canton de Berne versera un forfait de 2,8 millions pour participation aux coûts.

Mécanismes financiers (art. 16 à 23)

Il est prématuré de livrer des données chiffrées précises à ce stade et nous y reviendrons dans une prochaine édition. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'au niveau du « partage des biens » à proprement parler, le canton de Berne donnera au canton du Jura une part de sa fortune nette proportionnelle à la population de la commune (0,7% de la population bernoise). Le canton de Berne cédera aussi ses biens immobiliers mais également des participations dans des sociétés. Une différence de 7,7 millions devra être réglée par le Jura. Concernant la péréquation financière, le canton de Berne devrait, en 6 ans, verser environ 76 millions au canton du Jura. Ces chiffres seront consolidés d'ici à 2025.

Plus d'infos sur moutier.ch/autorites/transfert

Échos du Conseil de Ville

Lors de sa séance du 24 avril 2023, le Conseil de Ville:



A ACCEPTÉ:

- l'arrêté relatif à l'approbation du Règlement sur l'organisation des foires;
- l'arrêté relatif à la libération d'un crédit indexable de 350'000 francs (TTC) pour la stabilisation de l'affaissement du bord droit de la voie montante située au chemin de la Chapelle sur environ 60 m;
- la motion du Centre portant sur une modification du Règlement scolaire;
- la motion urgente du Rauraque relative à la création d'un groupe de travail pour la réalisation du budget 2023, sous la forme du postulat.

A REJETÉ:

- la motion interne des Jeunes progressistes de gauche demandant de faciliter le contact entre la population et les élus via une adresse de courriel.

A PRIS CONNAISSANCE:

- de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI relative à la tarification du Centre de l'enfance;
- de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Moutier à Venir intitulée: «Places de parc de la place du stand»;
- du développement du postulat du PSA intitulé: «Pour une meilleure accessibilité des aînés et des personnes à mobilité réduite dans l'espace public»;
- du développement de l'interpellation de Sandrine Juillard (PSA) relative aux attributions de la Police administrative de la ville de Moutier.



Virginie Simonin,
Adjointe au Chancelier

Conseil de ville - Adresse de messagerie

Les Jeunes progressistes de gauche ont déposé le 30 janvier 2023 une motion interne demande la création d'une adresse électronique communale pour chaque élu(e) de la Ville de Moutier et de la rendre disponible pour la population.

Au du coût et du travail que cela engendrerait, ladite motion a été rejetée. Par contre, la proposition formulée par le Bureau du Conseil de Ville a été retenue, à savoir la création d'un courriel public, sur lequel les citoyennes et citoyens peuvent s'adresser au Conseil de Ville par l'intermédiaire de la Chancellerie municipale, qui s'occupera de rediriger au besoin.

Les différentes demandes peuvent ainsi être adressées à l'adresse électronique suivante : conseildeville@moutier.ch

Bureau du conseil de Ville

100 km, on bouge en juin!

Les journées s'allongent, le printemps est là, même le soleil fait son apparition après plusieurs semaines d'absence, des éléments qui invitent aux activités extérieures. Venant tout droit du Québec, le concept du défi «100 km on bouge en juin!» invite la population à bouger. Basé sur une course virtuelle avec inscription en ligne, il propose aux citoyens de se déplacer avec un dossard et récompense avec une médaille.

Et si on faisait ce défi sans dossard ni médaille? Si le dossard était la motivation et la médaille la satisfaction d'avoir relevé le défi? Courir, pédaler ou marcher 100 kilomètres durant le mois de juin. Si on enfourchait, une fois par semaine, le vélo pour aller travailler? Si on descendait du bus un arrêt plus vite? Le soleil est au rendez-vous un dimanche? Top, on

organise une randonnée avec grilles entre amis. Et on n'oublie pas de toujours compter les kilomètres.

Les solutions ne manquent pas, il faut juste trouver les idées et la motivation. Être prêt à changer quelques habitudes quotidiennes et sortir de sa zone de confort sont des éléments incontournables, mais quels bénéfices on en retire! Prendre l'air après une journée de travail, aller au magasin du village à pied, et surtout faire des kilomètres pour atteindre les 100 de notre défi!

Allez, on se motive pour relever ce défi! À pied, à vélo ou en patins, on bouge et on compte jusqu'à 100 pour atteindre ces kilomètres au mois de juin!



Publicité

La nouvelle BCBE à Moutier.

Ouverture le 17 juillet 2023
Rue Centrale 42, Moutier

Offrir un suivi personnel. Par conviction.

BEKB | BCBE



Mercredis 21 et 28 juin
Créativité

Initiation à l'aquarelle

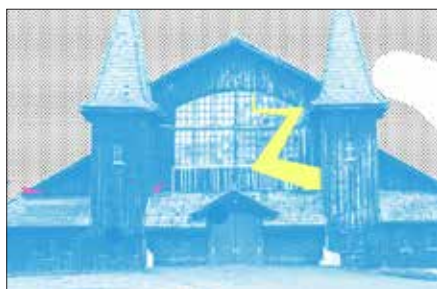
Musée jurassien des Arts
16 h à 19 h



Vendredi 11 et samedi 12 août
Sport

24 heures de piscine

Piscine
20 h à 20 h
www.24hpscinedemoutier.ch



Samedi 24 juin - Samedi 8 juillet
Culture - Musique

Stand'été

Ancien stand
www.standete.ch

Mercredi 16 août
Santé

Don du sang

Société'halle
15h30 à 20h



Samedi 19 août
Sport

Tournoi de tennis de table de la piscine

Piscine
Dès 9h
www.cttmoutier.ch



Vendredi 25 au dimanche 27 août
Fête

Braderie prévôtoise

En vielle ville
www.braderie-prevotoise.ch

Et aussi...

Expositions

Jusqu'au 8 juillet

L'Ancien Stand à la Galerie du Passage

Jusqu'au 14 juillet

Exposition de Monica Zappalà à la Bibliothèque

Mercredi 23 août

Tir obligatoire

Stand de tir de Champoz
18 h à 19 h



**TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT
LES MANIFESTATIONS SE TROUVENT DANS
L'AGENDA SUR LE SITE WWW.MOUTIER.CH**

Votre installation solaire en huit étapes

Une installation solaire permet de produire de l'électricité ou de la chaleur à partir de l'énergie solaire pour sa propre consommation et contribue à un avenir énergétique durable.

Quelques informations à connaître :

- la production d'une installation photovoltaïque d'environ 20 m² posée sur le toit d'une maison individuelle correspond à 80% des besoins annuels en électricité d'une famille de 4 personnes;
- 4 m² de capteurs solaires thermiques, combinés à un accumulateur, couvrent plus de la moitié de la quantité d'eau chaude utilisée chaque année par une famille de 4 personnes. Les étapes qui vous guident rapidement et simplement vers votre propre installation solaire:

Déterminer le potentiel solaire de son toit:

Le site de la Confédération www.toit-solaire.ch vous permet de calculer dans quelle mesure votre toit ou vos façades sont adaptés à l'exploitation de l'énergie solaire et combien d'électricité et de chaleur vous pourriez produire.

Estimer sa part de consommation propre et optimiser la rentabilité de son installation

La «consommation propre» représente le courant solaire photovoltaïque produit sur son propre toit qui est consommé sur place, sans détour via le réseau électrique. Elle représente la meilleure valorisation d'énergie renouvelable et est intéressante du point de vue financier car le courant produit soi-même est meilleur marché que celui tiré du réseau. Si on arrive à programmer les appareils gourmands en énergie lorsque le soleil brille, on augmente sa consommation propre.

Évaluer la rentabilité de sa future installation solaire

Le calculateur solaire (www.suisseenergie.ch/tools/calculateur-solaire) permet de calculer la production énergétique, les coûts totaux et la durée nécessaire pour amortir les frais d'investissement d'une installation solaire.

Demander des devis et l'aide des experts SuisseEnergie

Il faut ensuite prendre contact avec des installateurs solaires et poser les bonnes questions. Une liste de questions est disponible sur le site www.suisseenergie.ch.

Il est conseillé de demander des offres à différents installateurs, afin de pouvoir faire des comparaisons. L'association Swissolar propose une liste d'installateurs qualifiés sur www.solarprofis.ch. Le Check-devis-solaire (www.suisseenergie.ch/tools/check-devis-solaire) permet de faire comparer gratuitement les différentes offres auprès de l'Office fédéral de l'énergie.

Informez les autorités et votre assurance

Le formulaire d'annonce d'installations solaires (InS) doit être rempli et remis à la commune de Moutier 7 jours ouvrables avant l'exécution des travaux. Ce dernier se trouve sur le site www.moutier.ch, sous l'onglet «Service de l'Urbanisme» et sous «Formulaire pour le maître d'ouvrage» ou directement sur la plateforme cantonale eBau. Dans certains cas particuliers, un permis de construire est requis (bâtiments protégés, panneaux en façade, etc.). N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Service de l'Urbanisme (032 494 13 33).

De plus, toujours avant le début de la construction, annoncez l'installation auprès de votre assurance afin d'être couvert durant la construction.

Enregistrer les certificats d'origine et demander la subvention cantonale

Inscrivez-vous auprès de Pronovo www.pronovo.ch, l'organisme de certification accrédité pour l'enregistrement des certificats d'origine, afin de recevoir votre subvention solaire. Pour les installations thermiques, la demande de subvention doit être adressée au canton et acceptée par celui-ci avant le début des travaux.

Mettre l'installation en service et garantir son fonctionnement à long terme

Après la mise en service de votre installation et pour assurer son bon fonctionnement, il faudrait effectuer un contrôle de cette dernière dans les 3 ans.

Demander la subvention

Lorsque l'installation fonctionne et que les données sont certifiées par Pronovo, la demande de subvention communale doit se faire via le formulaire sur le site internet des Services industriels de Moutier (SIM): sim.moutier.ch/subventions.



Vers une réduction de l'éclairage des vitrines en ville après 22 heures

La Municipalité de Moutier souhaite réduire la pollution lumineuse dans la ville. C'est pourquoi les éclairages commerciaux et les enseignes publicitaires pilotés par les SIM s'éteindront dès 22 heures au lieu de 23 heures. Ce changement sera effectué au cours du mois de juin 2023. Si vous avez des questions, les SIM sont à votre disposition au 032 494 12 14.

Rappel concernant le numéro d'urgence

En cas de panne d'alimentation en électricité ou en eau et uniquement si elle touche le réseau communal, le service de piquet est disponible au numéro de téléphone suivant: **032 494 12 12**.

De plus, nous vous rappelons qu'il s'agit d'un numéro d'urgence et non de renseignement.

Des cartons qui se sont transformés en bons d'achat

La pandémie est passée par là. Avec elle, l'association des Cartons du cœur a dû revoir ses pratiques et trahit en quelque sorte son appellation. Si, exceptionnellement, la distribution de cartons aux plus démunis subsiste, la norme veut que ce soient des bons d'achat valables dans des grandes surfaces qui soient remises, de la main à la main, aux bénéficiaires.

Jean-Pierre Gagnebin a fait coup double. Le jour où il a adhéré à l'association des Cartons du cœur, il a accédé à la présidence de la section du Jura bernois. Et le fait que ceci se passait le 1er avril 2022 n'enlève rien à l'authenticité de l'anecdote. Reste que le nouveau président ne se lançait pas tout à fait dans l'inconnu. Avant d'adhérer, il accompagnait de temps à autre sa femme.

À cause de la pandémie

A l'origine, le système des Cartons du cœur portait bien mieux son nom qu'aujourd'hui. Les membres de l'association confectionnaient des cartons remplis grâce aux dons en nature ou aux achats effectués grâce aux donations en argent. Avant le Covid donc, les bénévoles allaient faire des commissions et livraient les cartons. « Certains bénévoles qui aimaient cette manière de faire nous ont abandonnés depuis que l'on remet des cartes, estime le président. Pourtant, ces

cartes, valables dans un grand magasin, empêchent l'achat de tabac ou d'alcool. » Ce qui n'a par contre pas changé, c'est le fait que l'aide est remise par des bénévoles qui s'engagent à maintenir l'anonymat des bénéficiaires. Pas question en effet d'envoyer des bons par la poste ou de les glisser dans la boîte aux lettres, pas plus que de chercher à établir des relations avec la personne : « Personnellement, je refuse toujours d'entrer chez le bénéficiaire. »

Pas d'intermédiaire

L'association aide les personnes sans emploi, les familles nombreuses ou monoparentales, les personnes âgées, démunies ou malades, les travailleurs pauvres et les jeunes désarmés. Mais dans tous les cas, la demande doit être effectuée par le futur bénéficiaire et seulement par téléphone. « Ça demande peut-être un certain courage, reconnaît M. Gagnebin, mais c'est à la personne de faire le pas. »

Quelques collectes

L'association des Cartons du cœur vit en grande partie grâce aux dons d'autres associations caritatives. « Même si la formule des cartons remis aux bénéficiaires a été abandonnée, il en reste encore quelque chose. Ainsi, en avril, nous avons procédé à une collecte de marchandises à la Coop de Reconvilier. Nous ferons de même cet automne à Moutier, mais ceci reste une exception. Pour éviter de mauvaises surprises, nous remettons ce jour-là une liste d'articles souhaités aux personnes qui désirent nous remettre des marchandises plutôt que de l'argent. »

Trente ans déjà

Le 7 octobre, l'association fêtera ses trente ans à la salle communale de Tavannes. Des quiz seront organisés et un apéritif dînatoire permettra aux gens de participer. L'occasion de se pencher sur l'avenir de l'association. « Je ne pense pas que le départ de Moutier dans le canton du Jura nous posera des problèmes. Les besoins seront toujours là, comme nous serons toujours disposés à aider. »

° Les Cartons du cœur sont atteignables le mercredi de 8 h 30 à 11 h 30 au 079 656 36 00.



Jean-Pierre Gagnebin a fait coup double en étant nommé président le jour de son adhésion aux Cartons du cœur.

Le Centre de jeunesse, les filles et son image

Quelques mois après la fin de sa remise en état, à la suite des inondations de juin 2021, des dizaines de jeunes de Moutier et environs fréquentent régulièrement les locaux de ce « troisième lieu » situé au sous-sol de la Maison Prévôtoise.

Si historiquement les garçons ont souvent été davantage présents au Centre de jeunesse, l'équipe du SeJAC veille à favoriser l'accès des filles, leur expression et leur participation.

Laila, Jada, Ana, Inaya, Sofia ont entre 11 et 16 ans. Elles estiment en rigolant « avoir pris le pouvoir » dans ces lieux, puisque les filles se retrouvent régulièrement en majorité et définissent de plus en plus les activités qui s'y développent. Le groupe « Girls power », des cours de boxe, des ateliers cuisine ou les événements « DanceQweenz » sont notamment cités comme facteurs de participation.

Malgré cet élan, Léane, 15 ans, pense qu'un effort est encore nécessaire pour améliorer l'image générale du Centre de jeunesse et rendre plus visibles les possibilités offertes par le SeJAC.

« Comme beaucoup, j'étais impressionnée par les grands qui squattent les marches devant le bâtiment ». C'est en participant à une vente de mimosa, qu'elle a « découvert que c'était un endroit comme les autres et que j'avais aussi le droit de venir ».

Elle appelle la population à changer de regard sur le Centre de jeunesse,

« à ne pas se fier aux apparences », mais plutôt « à venir participer avant de le juger ».

Prévôlution

Léane, à l'image de dizaines de citoyennes et de citoyens, a aussi récemment pris part à plusieurs ateliers participatifs du projet « Prévôlution ». Ceux-ci visaient à imaginer collectivement l'avenir de la Maison Prévôtoise.

« J'ai kiffé faire les ateliers participatifs, partager des idées avec des personnes, entendre les gens, leurs idées, leurs avis, pouvoir débattre sur chaque thématique ». Comme les autres participants, Léane attend désormais que « ce qui soit réalisable soit réalisé ».

Le groupe de travail qui a mis sur pied ces ateliers se réunira mi-juin pour produire une synthèse de ce qui a été exprimé par la population et pour établir un catalogue de mesures qui sera transmis aux autorités. Une communication publique sur les effets de cette démarche participative sera ensuite organisée.

Insertion socioprofessionnelle

Fin 2022, le SeJAC a obtenu d'une fondation privée, un soutien exceptionnel



L'Atelier participatif pour la population de mai 2023.

de 149 000 francs. Cette subvention a été accordée afin que soit développée, en collaboration avec l'association aJir, des prestations dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle. Cette contribution permet au SeJAC de proposer une permanence spéciale hebdomadaire dédiée à l'insertion socio-professionnelle des jeunes de la région. De l'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation est par exemple offerte. Mais les prestations proposées par les professionnels du SeJAC et d'aJir dans le cadre de cette expérience vont bien au-delà. Les jeunes, les parents, les institutions ou même les employeurs qui cherchent des ressources dans ce domaine peuvent prendre contact avec notre équipe pour les découvrir.

SeJAC



HORAIRES DU CENTRE DE JEUNESSE

Mardi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h

Mercredi de 13 h 30 à 18 h

Et plus largement pour la réalisation d'une activité ou d'un projet particulier.

Accès libre et gratuit pour les jeunes de 10 à 20 ans de Moutier et environs.

PERMANENCE D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30

Accès libre et gratuit pour les jeunes de la 10H et jusqu'à 25 ans de Moutier et environs. Sur demande un autre créneau peut être réservé.

CONTACT :

Service de la Jeunesse et des Actions Communautaires (SeJAC)
Avenue de la Liberté 5
2740 Moutier

Tél. 032 493 10 11

Facebook: Sejac Moutier

Instagram: @animateurs_sejac

sejac@moutier.ch

infirmierescolaire@moutier.ch



Delémont
Tél. 032 423 80 40

Porrentruy
Tél. 032 466 39 83



MISEREZ Sàrl
sanitaire - chauffage

Rue Neuve 20
2740 Moutier
Tél. : 032 495 11 22
info@miserezsarl.ch
www.miserezsarl.ch

■ Installations ■ Dépannages ■ Entretien
■ Devis sans engagement ■ Confiez nous vos travaux



kropf
ÉLECTRICITÉ

UNE ENTREPRISE DE groupe

Installations électriques
Téléphonie
Domotique
Magasin d'électroménager

2740 Moutier www.kropf-elec.ch T. 032 494 55 55



Optic 2000 Paratte

Rue Centrale 51 | 2740 Moutier | 032 493 28 33

Chaque jeudi
15% sur tous vos achats
Pharmacie de la
Gare Moutier

Excepté les prescriptions médicales

Les spécialistes pour
EgoKiefer
Fenêtres et portes

Près de chez vous à Moutier.



SPART
MENUISERIE

CH-2740 Moutier
Tél. +41 32 493 55 59
spart@menuiserie-spart.ch
www.menuiserie-spart.ch

Le Conseil municipal a décidé de sévir

C'en est assez. Confronté à l'abondance des sacs à poubelles éventrés en ville, le Conseil municipal a décidé de frapper fort en sanctionnant durement les contrevenants. Pour un multi récidiviste, l'amende pourrait atteindre 5 000 francs. De quoi inciter à examiner soigneusement le calendrier de ramassage des ordures et respecter les horaires de dépôt.

Le règlement communal a l'avantage d'être clair. Les sacs à ordures ne doivent être sortis qu'à partir de 7 heures le jour du ramassage. En agissant ainsi, les renards et autres bêtes gourmandes ne devraient pas s'attaquer aux sacs. Et puis, il y a les personnes qui ne tiennent pas compte des jours fériés en semaine qui entraînent un décalage des ramassages. Là également, les sacs sortis bien trop tôt sont nombreux. Et c'est certainement là qu'ils sont le plus nombreux à être déchiquetés par des bestioles. Les personnes qui sortent leurs sacs trop tôt ne sont pas les seuls contrevenants. Il arrive encore que l'on trouve des sacs non taxés ou des sacs acquis dans d'autres communes le long de nos rues.

Enquêteurs municipaux

Comme il est difficile de punir les animaux qui détruisent les sacs, c'est du côté des personnes qui évacuent leurs sacs trop tôt qu'il s'agit de se tourner. Pour retrouver la personne qui a commis l'incivilité, les services communaux et le service de la police administrative se livrent à une véritable enquête. Une tâche presque routinière puisque l'on retrouve très régulièrement des sacs déposés en toute illégalité. Alors, une fois que les services ont retrouvé le coupable, ils établissent un rapport à l'attention du Conseil municipal, seul habilité à sévir. Ceci se produit au minimum une fois par semaine en ne tenant compte que des sacs éventrés.

Les amendes bondissent

L'exécutif communal a décidé de remédier à ces incivilités en intensifiant les contrôles tout d'abord. Ensuite, il n'entend pas faire preuve de laxisme quant à l'amende qui sanctionne le contrevenant. Le règlement communal prévoit en effet des amendes pouvant aller jusqu'à 5 000 francs. Sans atteindre ce sommet, l'amende initiale qui est infligée par celui qui est pris la

main dans le sac pour la première fois est fixée à 200 francs au minimum. En cas de récidive, l'amende infligée passe à 1000 francs, même si un seul sac est éventré.

Pas de moloks

L'arrivée de moloks, ces conteneurs semi-enterrés qui permettent de déposer ses sacs en tout temps, n'est pas pour demain. Tout d'abord, parce

que le législatif a décidé d'y renoncer. Ensuite pour des raisons de coûts liés au remplacement en novembre 2022 du camion de ramassage des ordures. En effet, le devis du camion électrique qui effectue désormais les ramassages prévoyait une grue et des adaptations pour vider les moloks. À la suite du refus du Conseil de Ville, la commande a été modifiée et Moutier a un camion non adaptable aux moloks.



Les réseaux sociaux regorgent d'images de sacs éventrés qui ont fait le délice des renards.

Numéros d'urgence

Police	117
Pompiers	118
Ambulance	144
REGA	1414
Tox Info Suisse (intoxication)	145
Appels d'urgences en Europe	112
Médecin de service en cas d'urgence	0900 93 11 11
Hôpital de Moutier	032 494 39 43

Urgence enfants et adolescents	147
SOS Futures mamans	032 422 26 26
La Main Tendue	143
Service de piquet des Services industriels Moutier (eau-électricité)	032 494 12 12
Numéro d'urgence en cas de catastrophe	0840 80 2740
Dentiste de service en cas d'urgence	032 466 34 34

Service de nuit et de dimanche des pharmacies de Moutier

Dimanches et jours fériés: 10 h - 12 h / 18 h 30 - 19 h

Amavita Centre Migros, 058 878 20 70

- 21-23 juin • 15-21 juillet • 29-30 juillet
- 01-04 août • 19-25 août

Amavita Centre Coop, 058 878 27 50

- 24-30 juin • 8-14 juillet • 22-28 juillet
- 12-18 août • 26-31 août

Pharmacie de la Gare, 032 493 32 02

- 01-07 juillet • 31 juillet • 5-11 août



Anniversaires

Ces Prévôtoises et Prévôtos ont fêté
leur anniversaire entre le 5 décembre
2022 et le 26 mai 2023:

90 ans

M^{me} Agnès Heyer
M. Rémi Varrin
M^{me} Liselotte Niederer
M. Henri Michel
M^{me} Andrée Houriet
M. Walter Mühlethaler
M^{me} Jacqueline Odiet
M^{me} Johanna
Grossniklaus
M^{me} Estelle Chappuis
M. Frédy Mayerat

M. Roland Jeker
M^{me} Blanche A Marca
M^{me} Anne-Marie
Bénon

95 ans

M. Reymond Hirt
M^{me} Ernestina Fasola
M. René Hengy
M. Giovanni Generelli
M^{me} Jeannine Henggi

Publicité



Roland Marcionetti SA
Brevet Fédéral
Rue de Soleure 42 – 2740 Moutier
T 032 493 11 06
www.marcionetti.ch

- FERBLANTERIE & COUVERTURE
- SPÉCIALITÉ DE TOITURES PLATES
- ISOLATIONS DE FAÇADES
- FAÇADES EN ETERNIT
- PARATONNERRE

f.hänzi SA
Bâtiment - génie civil

Une troupe de théâtre qui respire l'enthousiasme

Que rêver de mieux que de Fabien Charmillot pour nous parler de l'Estrade? Le président de la troupe de théâtre amateur en est un des membres fondateurs et reste, avec Myriam Ruch, le dernier membre de l'équipe de 1985 à sévir encore aujourd'hui.

L'Estrade est née à la suite d'un cours de l'Université populaire donné par Jacques Weber du Théâtre populaire romand. Fondée en 1985, la troupe affrontait le public pour la première fois l'année suivante. Depuis cette date, une pièce est proposée chaque année ou presque. La plupart du temps, il s'agit de reprise, sauf en 2005 où Germain Meyer créait le spectacle "Ici" qu'il avait écrit. Il s'agissait de passer en revue un siècle de l'histoire de Moutier. La pièce était jouée à l'occasion du premier Stand'été. Germain Meyer s'inscrivait dans la tradition de la troupe qui a toujours fait appel à des professionnels pour la diriger «sauf moi qui ai mis en scène une pièce», admet Fabien Charmillot.



Une pièce québécoise

Comme bien d'autres, la société a connu un coup d'arrêt, en 2020, lorsque le Covid a interrompu la préparation d'une pièce. La pandémie en a démotivé certains et le projet a été abandonné. L'automne passé l'équipe a redémarré et cette année, la troupe a retrouvé la scène en mars avec Les 7 vies de Simon Labrosse. Il s'agissait aussi pour deux jeunes Prévôtois de faire leurs débuts sur scène. Un autre spectacle est prévu dans le cadre de Stand'été.

Ouvert à tous

L'Estrade est ouverte à tous: «Il y a un renouvellement constant, constate le président. Certains se mettent en pause, d'autres arrivent ou reviennent. Au total, nous sommes une quinzaine. Les gens font par contre tellement de choses qu'il est difficile de dégager des disponibilités. Au début de l'Estrade, nous disions on se voit le week-end prochain pour répéter et tout le monde était là. Maintenant, pour trouver un week-end qui convient à

L'Estrade a aussi joué "Ici" en 2005, une pièce de Germain Meyer.

tout le monde, c'est la croix et la baninière. C'est ce qui explique peut-être que la préparation d'une pièce peut nous prendre huit mois pour trois représentations au minimum, souvent six ou sept.»

Choix démocratique

Lorsque l'Estrade décide de lancer un projet, elle commence par chercher un metteur en scène et ensuite seulement le choix de la pièce est effectué. Parfois, le fait d'être une troupe amateur permet de jouer des pièces qui ne seraient pas forcément proposées à des professionnels: «Lorsqu'il y a beaucoup de rôles dans une pièce, ceci entraîne un certain coût chez les pros. Avec des amateurs, bénévoles par définition, le problème ne se pose pas, ce qui permet parfois à un metteur en scène de ressortir une pièce de ses tiroirs. Mais ce sont les membres qui décident en fin de compte.»

Aussi en 2024

L'Estrade se porte bien, merci pour elle. La troupe va se lancer cet automne dans un nouveau projet qui devrait voir les acteurs monter sur scène l'an prochain: «Nous choisissons la date à laquelle nous nous produisons et, ensuite, nous faisons en sorte d'être prêts. Si nous disions «on jouera lorsque nous serons prêts», nous ne serions jamais prêts.» Reste à savoir avec qui: «Les gens motivés ne manquent pas. Entre ceux qui sont là, ceux qui reviennent et les nouveaux, la troupe se porte bien.»



café l'indus - brasserie -

Rue Industrielle 94, 2740 Moutier

- Cuisine 100% fait maison !
Carte, suggestions et menu dégustation de saison
- Produits de notre exploitation familiale
- Menu du jour (mardi-vendredi midi) à CHF 19.50
- Grand choix de vins bio et conventionnels
- Magnifique jardin et grande terrasse
- Grande salle idéale pour un mariage, apéro, anniversaire...
- Samedi midi friture de carpe de la région, sans os! CHF 28.–



GARAGE-CARROSSERIE DU TRIANGLE

SPÉCIALISTE VW - AUDI - SKODA - SEAT

M. et I. Chittano - Rue de Chalière 11

2740 MOUTIER

Tél. 032 493 66 93 - triangle@bluewin.ch

www.triangle.stopgo.ch



ENTREPRISE DU GAZ S.A.

CHAUFFAGE | SANITAIRE | DÉPANNAGE 24/24 | SERVICE DES EAUX

Siège principal:

Route d'Alle 58 | 2900 PORRENTUAY
Tél. 032 465 96 20

Succursales:

Rue du Puits 20 | 2800 DELÉMONT
Tél. 032 422 29 25

Rue de la Courtine 26 | 2740 MOUTIER
Tél. 032 493 37 27

info@gazsa.ch | www.gazsa.ch

SBB CFF FFS

Modification de l'horaire Sonceboz-Sombeval-Moutier.

Du lundi 26 juin 2023 au samedi 14 décembre 2024.

Les CFF transforment la gare de Sonceboz-Sombeval pour mettre en œuvre la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et ainsi faciliter l'accès aux quais. Les travaux entraînent des modifications de l'horaire entre Sonceboz-Sombeval et Moutier du lundi 26 juin 2023 au samedi 14 décembre 2024.

Du lundi au vendredi, les trains régionaux entre Sonceboz-Sombeval et Moutier sont supprimés. Des bus de remplacement circulent entre Sonceboz-Sombeval et Moutier, mais une partie des bus circulent uniquement jusqu'à Malleray-Bévilard. L'horaire n'est en revanche pas modifié le week-end, où les trains circulent normalement.

Nous vous recommandons de vérifier votre horaire sur CFF.ch ou dans l'application Mobile CFF.

Plus d'informations sur cff.ch/sonceboz

Stationnement en bref

Le Service de Police administrative assure la mise en œuvre et le contrôle du respect des règles de stationnement, élément essentiel pour la sécurité publique et la fluidité du trafic. Le non-respect de ces règles, même pour quelques minutes, peut causer des perturbations de la circulation, la mise en danger des piétons et des conducteurs, une incidence négative sur la qualité de vie des résidents et des problèmes pour les services d'urgence tels que les ambulances, les pompiers et la police.

Le Service de Police administrative estime que la sensibilisation des citoyens est essentielle pour les responsabiliser aux dangers que leur véhicule peut engendrer. La sécurité et la commodité de tous en découlent.

Taxes de stationnement

Trois zones payantes sont définies, chacune déterminée par une durée de stationnement et des horaires spécifiques. Toutes les informations utiles sont affichées sur les appareils. Les automobilistes sont invités à s'assurer que leur véhicule soit en règle et rappelons que la recharge est interdite, le véhicule doit impérativement être remis en circulation après le temps maximum de stationnement. Résumé : La zone 1, limitée à 90 min, se trouve au centre-ville. La zone 2, limitée à 4 h, couvre les rues du Château et du Viaduc. La zone 3 permet le stationnement durant 12 h et se trouve à la Place du Marché, Ste-Catherine et Collège.

Utilisation du disque

Sans indication contraire affichée, la durée de stationnement en zone bleue est de 1h maximum. Changer l'heure du disque sans avoir quitté sa place est également passible d'une amende.

Emplacements réservés

Les automobilistes doivent être sensibles aux zones réservées à d'autres usagers, telles que les emplacements réservés aux personnes en situation de handicap, les cases de livraison, les cases vélos/motos, etc.

Emplacements interdits et/ou dangereux

Les véhicules en dehors des cases, le long d'une ligne de sécurité continue,

proches d'un carrefour et sur les trottoirs créent un danger pour les autres usagers de la route, ainsi que les piétons. Il est primordial que chacun puisse se déplacer en toute sécurité.

Stationnement durant les cérémonies funéraires

La gratuité du stationnement est accordée durant les enterrements dans le périmètre immédiat (Place du Marché, Ste-Catherine et Rue du Château), pour autant que la cérémonie ait été annoncée au Service de Police administrative. La gratuité est de 3 h à compter de 30 min avant la cérémonie. De ce fait, si une cérémonie est annoncée à 13 h 30, la gratuité court de 13 h à 16 h pour les emplacements précités.

Sanctions

Le non-respect des règles de stationnement peut entraîner des conséquences telles que des amendes et le remorquage du véhicule dans certains cas. Les montants des amendes

varient en fonction de la gravité des infractions et sont répertoriés dans l'Ordonnance sur les amendes d'ordre (OAO).

De manière générale, le Service de Police administrative rappelle qu'un grand nombre de places de stationnement sont disponibles à proximité des commerces.

Les agents qui procèdent aux contrôles ne sont pas rétribués en fonction du nombre d'amendes délinquantes. Ils effectuent leur ronde, à diverses heures de la journée, selon le protocole établi.

Le Conseil municipal demande expressément aux automobilistes de faire preuve de respect envers ces agents, ainsi qu'envers le Service de Police administrative.

« Respecter les règles de stationnement, c'est respecter la sécurité de tous les usagers de la route. »



Ana Mendes Martins
Police Administrative

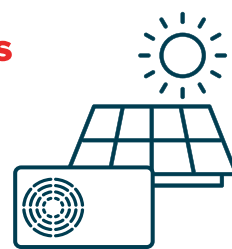
Publicité

eco6therm

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES ET INSTALLATIONS CHAUFFAGE

**L'expert en énergies
renouvelables
et économiques.**

Rebeuvelier, Moutier et Saignelégier
T +41 32 435 55 11



Energie photovoltaïque

Prêt participatif citoyen



- ✓ Placement sans risque
- ✓ Sur nos grands toits prévôtois
- ✓ Part de CHF 500.- à 100'000.- max.
- ✓ Durée du prêt : 25 ans



sim.moutier.ch/investir

- ✓ Taux d'intérêt : 2,25%
- ✓ Paiement annuel des intérêts
- ✓ Remboursement annuel : 1/25^{ème} du montant prêté



Moutier
Cœur d'énergie

